



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

zones rurales

Question écrite n° 34071

### Texte de la question

M. Dino Ciniéri interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le maintien des services publics en zone rurale. Alors que les nécessités de maîtriser les dépenses publiques et de réaliser des économies semblent désormais acceptées par la majorité de nos concitoyens, il convient toutefois de ne pas creuser les disparités de l'accès aux services publics entre zones urbaines et zones rurales. Très attaché au principe de continuité des services publics en milieu rural, il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens qui seront mis en oeuvre pour que maîtrise des dépenses n'entraîne pas la disparition des structures publiques en milieu rural.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Ciniéri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34071

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 2008, page 9467

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)